

A PROPOS DE 19 MARS

Le choix du 19 mars ayant pour but de commémorer la fin des combats en Algérie est inacceptable pour la mémoire de nos morts. Cette date est contraire aux décisions officielles et à la vérité.

Elle est contraire aux décisions officielles car la Loi de 9 décembre 1974, reconnaissant la qualité de combattant aux anciens d'Algérie, établit que la date légale de la fin des combats est le 2 juillet 1962 ! La médaille commémorative est délivrée jusqu'au 1^{er} juillet 1964. Elle ne tient aucun compte d'un prétendu cessez-le-feu ! De nombreux anciens combattants ont reçu leur carte pour des combats survenus entre le 19 mars et le 2 juillet. Ces hommes ne doivent en aucun cas être considérés comme des « combattants hors guerre », ce serait absurde et injurieux, car sans combats plus de combattants.

Elle est contraire à la vérité historique car les accords d'Evian du 18 mars 1962 ont effectivement prévu un « cessez-le-feu » pour le lendemain à Midi ! Mais déjà le 20 mai 1961, une trêve très illusoire d'un mois avait été décidée par la France. Le deuxième cessez-le-feu du 19 mars 1962 n'a pas été appliqué, puisque le F.L.N. a immédiatement exercé des représailles sur les Harkis et les Français, musulmans ou non, fidèles à notre pays. Ce fut même une des périodes les plus meurtrières de la guerre d'Algérie.

On ne peut donc célébrer ce « cessez-le-feu ». Il ne s'agit que d'une disposition particulièrement fallacieuse des accords d'Evian. En aucun cas, on ne peut comparer un tel « cessez-le-feu » avec l'arrêt des combats.

Plus qu'une aberration, c'est surtout une insulte à la mémoire de nos camarades morts pour la France en Algérie ! Leur sacrifice tendait vers autre chose que ce qui a été signé à Evian. Ils sont tombés parce qu'ils avaient le sentiment de servir leur pays ! Pourquoi veut-on insulter les combattants d'A.F.N., qui, sur le terrain avaient remporté une victoire, en rappelant le souvenir de la capitulation diplomatique d'Evian ? Que peuvent penser ceux qui ont tout perdu ? Que pensent les Harkis de ces « rues ou places du 19 mars », alors que ces accords ont signifié pour beaucoup d'entre eux, la mort dans des conditions atroces et un exode tragique qui les aura marqué à vie pour certains autres ?

Pour ceux qui l'ignoraient ; En 1997, l'administration des postes algériennes a mis en circulation un timbre de 5 Dinars célébrant la Victoire de l'Algérie sur la France concrétisée par le cessez-le-feu du 19 mars 1962. Or, s'il y a eu victoire pour l'Algérie, c'est qu'il y a eu défaite pour la France, son adversaire ! Par quelle aberration, pour quels sombres desseins en ait-on arrivé en France, pour la première fois de notre histoire à célébrer une défaite ? Commémore-t-on les défaites de 1870, de 1940, d'Indochine ?..... Bien sûr que NON !

Souvenez-en, Français et Anciens Combattants de tous les conflits.

M.S.

U.F.D.A.C. – 270
SECTION LORIOIOL- S/DRÔME